

**RAPPORT FINAL**  
**DE LA SUBVENTION 2003-2004**  
**Septembre 2004**

**RESUME**

**Thème 5**  
**Systemes de Gestion d'Informations Territoriales (SyGIT)**

---

**Université Catholique  
de Louvain**

**CREAT  
(UCL)**

**Université Libre  
de Bruxelles**

**GUIDE  
(ULB)**

**Université  
de Liège**

**LEPUR  
(Ulg-FUSAGx)**

***Pilote thème 5 :***

LEPUR-FUSAGX : J. Rondeux

***Chefs de service***

GUIDE-ULB : C. Vandermotten, M-F. Godart

CREAT-UCL : M-L. De Keersmaecker

LEPUR-ULg : B. Mérenne, H-J. Gathon

***Chargés de recherche***

CREAT-UCL : P. Corten-Gualtieri, D. Costermans, N. Eckhardt, M. Grandjean

GUIDE-ULB : E. Castiau, D. Istaz, M-E. Ronveaux

LEPUR-ULg : M. Jaspard, W. Lejeune-Ben Sedrine, B. Pirotte, C. Schenke

LEPUR-FUSAGx : F. Brévers

**Chargés de recherche**

P. Corten-Gualtieri ½ ETP durant toute la durée de la subvention.

D. Costermans ½ ETP durant toute la durée de la subvention.

N. Eckhardt 1 ETP depuis le 01/04/04.

M. Grandjean 1 ETP jusqu'au 01/04/04.

E. Castiau ½ ETP durant toute la durée de la subvention.

D. Istaz 1 ETP durant toute la durée de la subvention.

M-E. Ronveaux ½ ETP durant toute la durée de la subvention.

M. Jaspard en appui durant 3 mois en ½ ETP.

W. Lejeune-Ben Sedrine ¾ ETP durant 9 mois de la subvention.

B. Pirotte en appui durant 3 mois en ½ ETP.

C. Schenke 1 ETP durant toute la durée de la subvention.

F. Brévers 1 ETP durant toute la durée de la subvention.

## 1. LES OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

L'objet du présent rapport est de présenter l'ensemble du travail accompli par le thème 5 de la CPDT, soit par le thème « Systèmes de Gestion d'Informations Territoriales » ("SyGIT", ex-CBD - Cellule « Bases de données »), d'octobre 2003 à août 2004.

SyGIT constitue une plaque tournante au sein de la CPDT dans la mesure où ses activités visent à collecter, rassembler, valider et structurer des quantités très importantes d'informations par nature très diversifiées et à diffuser celles qui sont disponibles ou sont créées. Les activités de SyGIT, de par leur nature et leur accent plus « technologique » (système de gestion des bases de données, géomatique, ...), ont, par essence, un caractère transversal et se situent à l'interface des besoins tant des équipes de recherche que des administrations dépendant de la Région wallonne. De par leur nature, elles s'inscrivent aussi dans la continuité ou le moyen terme du fait de la forte dépendance vis-à-vis des données disponibles et de l'avancement des recherches relevant des autres thématiques. Par référence aux objectifs assignés à l'équipe dans le cahier des charges de la subvention 2003-2004 et amendés lors des différents comités d'accompagnement thématiques (CAT), les travaux de recherche ont porté sur les trois axes suivants :

- Assurer la gestion de la base de méta-données « Etudes » et assurer la transition de la base de données « Données » de METATER vers METAWAL à la Région wallonne. Et bien entendu, continuer à approvisionner la base de données « Etudes » au départ d'investigations menées dans les diverses administrations de la Région wallonne détentrices d'informations utiles à la CPDT. Dans la logique du travail réalisé lors des subventions précédentes, SyGIT veille à faire valider ces méta-données par les gestionnaires administratifs (« personnes ressources ») des études. Ce type d'activités peut donc être considéré comme une tâche de fond visant à constituer et à enrichir les bases de connaissances en matière de développement territorial, tâche qui a cependant été moins prioritaire eu égard à l'importance accordée à la confection d'un tableau de bord du développement territorial.
- Assurer le suivi et entamer un "relookage" du site Internet de la CPDT et du site propre à SyGIT, et poursuivre la mission de soutien aux différents axes de recherche de la CPDT, tant au niveau de la recherche, de la mise à disposition et de la valorisation des données que de l'appui technique allant du simple conseil, voire de l'assistance informatique, à des traitements cartographiques spécifiques.
- Remplir une mission d'identification, de structuration et d'élaboration d'indicateurs destinés à établir un diagnostic permanent du développement territorial en Wallonie. Ces indicateurs constitueront le corps du Tableau de Bord du Développement Territorial (TBDT), qui doit rencontrer les principaux objectifs suivants :
  - évaluer globalement et de manière prospective le processus de développement territorial en Wallonie ;
  - identifier les informations manquantes en vue de tendre vers un tableau pertinent (outil de gestion, inventaire permanent,...) ;
  - jeter les ponts avec d'autres tableaux de bord en cours d'élaboration ;
  - viser un positionnement international.

Lors de cette subvention 2003-2004, SyGIT s'est attaché de manière prioritaire à la construction de la première version du TBDT, dont la structure et les bases méthodologiques ont été jetées lors de la subvention 2002-2003. Ce travail a abouti à une publication, disponible en ligne sur le site de la CPDT et à paraître sous format papier en septembre 2004.

Les deux premiers axes (« méta-données » et « site Internet »), jugés moins prioritaires pour l'instant, ont été poursuivis en tâche de fond.

## 2. LA STRUCTURE DU RAPPORT

La **première partie** du rapport est consacrée aux méta-données et au site Internet.

Un *premier chapitre* présente les résultats des différentes activités accomplies dans le cadre de la poursuite, en tâche de fond, du travail de constitution, de valorisation et de diffusion des méta-données (« données sur les données ») territoriales ayant trait aux "Etudes" générées à la demande de la Région wallonne. L'objectif de cette base de données est d'enrichir la base de connaissance de l'ensemble des acteurs. Mais au fil du temps, elle s'est profilée comme de plus en plus utile et importante pour les chercheurs de la CPDT. Ce premier chapitre souligne également l'aboutissement de la mission méta-données « Données » suite à l'implémentation physique de METAWAL au sein du nouveau portail cartographique<sup>1</sup> à la Région wallonne. METAWAL ayant été peuplée à partir de la base de données « METATER » produite par SyGIT (à l'époque Cellule « Bases de données »).

Un *second chapitre* fait état des synergies entre SyGIT et les autres thématiques de recherche de la CPDT, au travers de la gestion du site Internet de la CPDT et des travaux de logistique, de traitement des données et d'appui cartographique.

La **seconde partie** du rapport, la plus fournie, présente la première version du Tableau de Bord du Développement Territorial (TBDT), tel qu'il vient d'être publié. Ce tableau de bord est structuré selon plusieurs grandes problématiques relevant du développement territorial et dénommées « finalités ». Durant la période 2003-2004, quatre finalités ont été ciblées, toutes inspirées des objectifs du SDER, chacune à charge d'un ou de plusieurs chercheurs accompagnés d'un superviseur scientifique. La seconde partie du rapport contient plusieurs types de documents relatifs au TBDT et destinés, entre autres, à alimenter la réflexion à mener dans le cadre de sa validation :

- une note générale axée sur la méthodologie mise en œuvre pour l'élaboration du TBDT. Cette note doit permettre d'orienter les discussions lors des séances de consultation et de validation du tableau de bord par le CWEDD, la CRAT et le CESRW (séances à lancer à partir d'octobre 2004), et de mettre en exergue les problèmes globaux identifiés (objectifs, démarche poursuivie, structure générale, échelles spatiales utilisées, ...)
- une note de synthèse constituant un niveau plus approfondi permettant d'apprécier l'outil, finalité par finalité : cette note précise le cadre et contenu des indicateurs réalisés, avec mise en perspective et accent sur les enjeux. Elle permet d'aller plus loin en facilitant la lecture critique de la version complète du TBDT et a pour but de tenter d'anticiper au maximum les remarques, questions et critiques qui pourraient être évoquées lors des séances d'évaluation par le CWEDD, la CRAT et le CESRW. Cette note doit donc être comprise comme étant un condensé du contenu du TBDT mais également comme une base devant susciter les discussions et les échanges ;
- en annexe de cette note de synthèse, on trouvera également plusieurs tableaux précisant, pour chaque finalité individuellement, la structure et l'état d'avancement, les échelles territoriales auxquelles ont été conçus les différents indicateurs figurant dans la première version (les indicateurs futurs ne sont pas repris dans ce tableau étant entendu que c'est à l'épreuve de la construction même d'un indicateur donné que la pertinence et/ou le caractère opérationnel du choix *ex ante* des échelles se vérifie) ainsi que les liens de transversalité intra et surtout inter-finalités (liens à prendre en compte en vue de recalibrages éventuels pour les éditions ultérieures du TBDT).

---

<sup>1</sup> <http://cartographie.wallonie.be>

### 3. LES PRINCIPAUX RESULTATS

Le présent résumé met l'accent sur les résultats obtenus et/ou les progrès accomplis dans les 3 directions suivantes :

- la constitution et la valorisation des méta-données ;
- la collaboration avec les autres thématiques de la CPDT ;
- l'élaboration d'un tableau de bord du développement territorial (TBDT).

#### 3.1 CONSTITUTION ET VALORISATION DES META-DONNEES

##### 3.1.1 Etudes de la Région wallonne

La base de méta-données « Etudes » recense une série d'informations issues d'études ayant trait, de près ou de loin, au développement territorial, et jugées intéressantes pour les thématiques de recherche de la CPDT. Ces études consistent en des travaux de recherche récents commandités par les administrations et certains cabinets ministériels de la Région wallonne. La base de données permet de caractériser tant le contenu que le degré d'intérêt et la disponibilité des études encodées.

La base de données compte actuellement 706 études. Pour rappel, 143 ont été décrites à titre administratif exclusivement (n° de visa, article budgétaire, montant de la convention, etc.) par les services de la DGRNE. 563 études sont décrites de manière exhaustive (synthèse, table des matières, mots-clés, portée géographique, accessibilité, auteurs, commanditaires, etc.).

Au cours de la présente année de recherche 49 études sont venues enrichir la base de données. Toutes ces études proviennent de Docatel (DGATLP). Suite à l'augmentation de plus de 40% du nombre d'études déposées et cataloguées par Docatel, on comprend que le gisement n'ait pu être épuisé lors de cette convention. L'encodage lors de la prochaine subvention sera effectué, comme pour les années précédentes, à hauteur d'un mi-temps (Dominique Costermans), auquel s'ajoutera l'aide ponctuelle du secrétariat de la CPDT (Florence Lechat).

##### 3.1.2 Lots de données de la Région wallonne

La transition entre la base de données « Données » de METATER et la base de données METAWAL est accomplie. Une des premières missions confiées à SyGIT arrive ainsi à son terme avec succès.

Aussi, suite à la mise en ligne sur le portail cartographique<sup>2</sup> de la Région wallonne de la nouvelle base de méta-données « METAWAL », SyGIT a été déchargée de la gestion des méta-données « Données »:-

Avant l'implémentation physique des méta-données « Données » à la Région wallonne, la base de méta-données « Données » de METATER aura depuis sa création en mars 1999 permis le recensement et la description de 181 lots de données dont 158 auront fait l'objet d'une correction et/ou d'un contrôle par le gestionnaire de données concerné (personne « ressource » désignée au sein de chaque administration).

Néanmoins, la base de données « Données » de METATER restera active au sein de SyGIT, et ce, uniquement à des fins d'encodage des données statistiques utilisées notamment pour la première publication du TBDT.

---

<sup>2</sup> <http://cartographie.wallonie.be>

### **3.1.3 Diffusion et valorisation des méta-données**

Suite au transfert de la base de données « Données » de METATER vers la base de données METAWAL implémentée sur le portail cartographique de la Région wallonne, nous avons introduit un lien invitant tous les chercheurs de la CPDT à se rendre sur ce nouveau site pour consulter les méta-données des données cartographiques disponibles à la Région wallonne.

Pour des raisons pratiques, et surtout pour laisser le temps aux chercheurs de s'accoutumer au nouveau portail cartographique, toutes nos méta-données « Données » resteront sur notre site à tout le moins jusqu'à la seconde moitié de la nouvelle subvention. Néanmoins, aucune mise à jour ne sera effectuée.

Le guide d'utilisation de la base de méta-données « Etudes » est disponible sur le site depuis début octobre 2001. Ce guide a pour objectif d'optimiser la tâche d'encodage en réduisant le temps qu'y consacrent les chercheurs SyGIT, et à terme, de faciliter l'encodage des méta-données par les gestionnaires des études eux-mêmes. A ce jour, aucun gestionnaire d'études n'a entrepris cette démarche. Afin de sensibiliser les gestionnaires à cette tâche, nous étudions une nouvelle méthode d'encodage des méta-données en ligne.

## **3.2 COLLABORATION AVEC LES AUTRES THEMATIQUES**

### **3.2.1 Site Internet de la CPDT**

Le site de la CPDT, ainsi que le site propre à SyGIT, sont alimentés régulièrement par la mise à disposition d'informations nouvelles, participant par-là même à les rendre simultanément plus attractifs. Depuis la fin de la subvention précédente, cette mise à jour a porté sur différents points qui sont détaillés dans le rapport général. Parallèlement à cette mise à jour quotidienne, des travaux préparatoires au "relookage" du site ont été entamés en collaboration avec le secrétariat de la CPDT et suivent leur cours.

Les gestionnaires des sites Internet étant de plus en plus sollicités par l'extérieur (demandes de référencement de sites, demandes d'information sur la CPDT et sur ses travaux, publications,...) une nouvelle cellule « Site Internet-Communication » est en cours de constitution. Cette cellule aura notamment comme objectif de rendre le « nouveau » site plus attractif, plus « grand public » et de mieux répondre aux attentes des visiteurs.

Les statistiques de consultation des sites démontrent que le succès des sites Internet de la CPDT ne cesse de croître. Suite à l'impulsion attendue de la nouvelle cellule « Site Internet-Communication », arguons que le nombre de visiteurs dépasse la barre des 1500 visites par mois.

### **3.2.2 Logistique et traitement des données**

Dans le cadre de sa mission de gestionnaire de données destinées à alimenter les thématiques de recherche de la CPDT, SyGIT a durant cette subvention essentiellement assuré les demandes de données de sa propre équipe. En effet, la majorité des demandes de données qui nous ont été adressées ont émané de l'équipe SyGIT elle-même, la réalisation du TBDT ayant été forte consommatrice en données cartographiques et surtout statistiques.

Les données en question provenaient essentiellement de l'INS, de l'IWEPS, du MET (DG1, D112, D215 et D251), de l'observatoire de la mobilité, de la SPSNT, de la SNCB, du TEC et de la DGATLP.

Outre sa mission de gestion de données, SyGIT assure également un suivi technique pour les autres thématiques de la CPDT. Durant cette subvention, SyGIT s'est principalement occupée de ses propres traitements de données et de la réalisation de ses cartes, graphiques et tableaux pour le TBDT. Dans ce cadre, une équipe « technique cartographique », composée d'un chercheur par université, a veillé à l'harmonisation des formats des illustrations, ainsi que de leur mise en conformité selon les normes cartographiques en vigueur. Cette même équipe s'est chargée d'assurer le transfert des illustrations dans la maquette du graphiste.

Récemment, SyGIT a reçu une procédure ainsi qu'une licence à remplir permettant à tout chercheur de la CPDT d'avoir accès au nouveau portail cartographique sur son poste de travail. Ceci donne aux chercheurs la possibilité de consulter en ligne et/ou de télécharger des données telles que le PICC ou les PPNC.

SyGIT a également entamé des travaux en vue de :

- l'élaboration d'une nouvelle rubrique dans l'Intranet du site de la CPDT permettant à tous les chercheurs de consulter et/ou de télécharger l'ensemble des données disponibles à la CPDT ;
- le remplacement et le perfectionnement du serveur Web de la CPDT afin de permettre entre autre la mise en place de bases de données type Excel en ligne, et enfin
- l'hébergement d'un service FTP sur le serveur Web de la CPDT de manière à rendre possible l'envoi de fichiers plus volumineux vers les administrations.

### **3.3 ELABORATION DU TABLEAU DE BORD DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

#### **3.3.1 Objectifs et méthodologie**

##### **3.3.1.1 Principes de construction et hypothèses retenues**

L'élaboration de la première version du tableau de bord du développement territorial (TBDT) a constitué l'essentiel des travaux confiés à SyGIT lors de cette subvention 2003-2004.

Une des premières missions a notamment consisté à finaliser la structure du TBDT, initiée en 2002-2003.

Sur un plan conceptuel, il est utile de rappeler que la philosophie de construction a été menée en se référant à une structure hiérarchisée du type *finalité* → *objectifs* → *sous-objectifs* → *critères* → *indicateurs*. Finalités et objectifs participent de principes ou de vérités fondamentales ou encore de bases pour le raisonnement. Vu la complexité et l'étendue de la matière à traiter, l'objectif qui traduit une déclinaison directe d'une finalité peut comporter plusieurs objectifs opérationnels appelés sous-objectifs. Le critère, principe de second ordre, est avant tout un concept par lequel une performance peut être évaluée ou un ensemble de conditions reflétant divers aspects d'une problématique sur base desquelles différents facteurs peuvent être évalués. Quant à l'indicateur, il correspond à une variable ou à une fonction de variables utilisée pour traduire un critère particulier en termes de degré de réalisation et/ou d'évolution dans le temps et, le cas échéant, dans l'espace. Il peut être quantitatif brut, calculé ou construit, résulter d'une agrégation de données ou être qualitatif et se référer à une échelle de valeurs.



Par le fait du large éventail des secteurs concernés (économique, social et environnemental), le développement territorial doit aussi se mesurer de manière transversale et il est essentiel d'identifier des liens de cause à effet qui peuvent exister entre problématiques. Dans le cadre de l'élaboration du TBDT, c'est le modèle « PSR » (Pressure - State - Response), utilisé et diffusé dans les travaux de l'OCDE, qui a été retenu pour rendre compte de ces interactions. Il vise à traduire des phénomènes tributaires des activités humaines ou de pressions exercées par ces derniers et qui sont principalement la cause de l'état du territoire ou de l'espace observé impliquant des mesures ou des réponses de la part des décideurs que ce soit sur le plan social, économique ou écologique. La majorité des indicateurs proposés sont des indicateurs « d'état » traduisant une structure à un moment déterminé ou, chaque fois que les données le permettaient, une évolution au cours du temps ce qui dès lors les fait évoluer vers des indicateurs de « suivi ».

Sur le plan du contenu, le TBDT s'appuie essentiellement sur deux documents d'orientation stratégiques approuvés par le Gouvernement wallon :

- le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) qui, au départ d'un diagnostic de l'existant, explicite les enjeux, les options d'aménagement et de développement du territoire wallon, ainsi que les mesures concrètes pour y parvenir. Il porte sur huit objectifs ou axes, parmi lesquels quatre ont été retenus pour constituer les piliers de la première version du TBDT ;
- Le Contrat d'avenir pour la Wallonie actualisé (CAWa), programme gouvernemental destiné à redresser la Wallonie et à la guider sur la voie du développement durable, avec comme clé de voûte la cohésion sociale et la participation citoyenne.

D'autres documents de référence ont également été consultés pour les politiques sectorielles, par exemple le Plan de Mobilité et de Transport Wallon ou encore les Plans d'Action Nationaux pour l'Emploi et l'inclusion (PAN/incl et PAN/emploi).

La structure du TBDT, déclinée en quatre finalités, elles-mêmes divisées comme déjà précisé ci-avant en objectifs, sous-objectifs et critères, a été validée progressivement au cours des différents CAT. Les quatre finalités correspondent dans une large mesure à quatre des huit objectifs du SDER. Il s'agit de :

- **Finalité 1 : Répondre aux besoins fondamentaux**
- **Finalité 2 : Contribuer à la création d'emplois et de richesses afin d'améliorer la cohésion sociale et économique**
- **Finalité 3 : Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité**
- **Finalité 4 : Valoriser le patrimoine et protéger les ressources**

### **3.3.1.2 Indicateurs du TBDT**

L'indicateur, tout en cherchant à se fondre le plus possible dans une logique commune de présentation (description de l'indicateur, problématique couverte, cadre et définition, analyse, enjeux et perspectives), est illustré selon différentes modalités adaptées à sa nature : cartes, graphiques, tableaux.

Il comporte, de plus, un ensemble d'éléments signalétiques essentiels tels que : échelle spatiale, fréquence de mise à jour, procédé de construction, données nécessaires, origine de celles-ci, fréquence de mise à jour, limites et précautions d'utilisation. Ces données plus techniques visent à informer le lecteur désireux de faire une lecture plus fouillée et lui permettent d'en savoir plus sur la construction proprement dite et le mode de calcul de l'indicateur.

Les activités menées par l'équipe de recherche pour aboutir à cette première version ont consisté à affiner puis finaliser la structure proprement dite du tableau, à identifier et à valider un certain nombre d'indicateurs prioritaires puis à présenter sous une forme strictement définie le texte et les illustrations relevant des matières retenues.

Les indicateurs ont été avant tout retenus en fonction de la disponibilité des données nécessaires à leur construction et de la rapidité de leur mise en œuvre à partir de données de qualité, ainsi que de leur capacité d'expression sur base de définitions simples, non ambiguës.

Le TBDT, dans sa première version, comporte un total de 32 indicateurs répartis de la manière suivante :

- 8 indicateurs pour la finalité 1
- 7 indicateurs pour la finalité 2
- 9 indicateurs pour la finalité 3
- 8 indicateurs pour la finalité 4

Pour mener ce travail à bien et dans les délais serrés impartis (production d'une première version pour avril 2004), les 4 finalités retenues, chacune d'entre elles prise en charge par un ou plusieurs chercheurs, ont été pilotées par des responsables universitaires proches des thématiques.

Des groupes de travail ciblés ont également été créés pour regrouper un maximum de compétences présentes au sein de diverses administrations et associant également des représentants de l'IWEPS (ex – SES), du tableau de bord de l'environnement, de l'observatoire de la Mobilité. Les synergies entre les travaux de SYGIT et ceux des autres thématiques ont également été activées au travers de multiples réunions croisées. En outre, de septembre 2003 à mars 2004 des réunions spécifiques du CAT (Comité d'Accompagnement Thématique) ont porté sur l'analyse de la structure du TBDT, les propositions d'indicateurs et l'identification d'une liste prioritaire par finalité ainsi que d'une liste complémentaire. Parallèlement, par confrontation directe entre indicateurs potentiels et disponibilité ou non de données pertinentes, il a été possible de faire une première évaluation des manques ou des besoins prioritaires en données à récolter ou études à lancer.

Début 2004, une fois les indicateurs « prioritaires » élaborés, des comités de lecture ont été mis en place afin de juger de leur présentation et de la rédaction des commentaires et analyses les concernant. Une première validation a été effectuée par le CAT lui-même considérant cependant que ce travail devra être poursuivi dès la publication du tableau en instaurant un processus d'évaluation *ex post*.

### **3.3.1.3 Table des matières du TBDT**

Dans les lignes qui suivent, nous détaillons la table des matières du TBDT, aboutissement actuel des réflexions menées au sein de groupes de travail et de réflexion rattachés aux quatre finalités ou aux thématiques actuelles de la CPDT, selon les cas. Cette table des matières est aussi, dans une très large mesure, le résultat de concertations avec des représentants de diverses administrations, des acteurs de la mise en place d'autres tableaux de bord (cas du Tableau de Bord de l'Environnement) ou d'observatoires (tels que ceux de la « Mobilité » ou encore celui des « Mutations Spatiales »). Elle représente la synthèse produite à partir de plusieurs critiques, propositions et suggestions émises par les comités d'accompagnement thématiques (CAT) et pléniers (CAP). Cette table des matières est présentée par finalités, chacune de celles-ci comportant plusieurs domaines à traduire sous forme d'indicateurs. Leur formulation nécessite encore des ajustements qui seront proposés,

pour des raisons de plus grande clarté ou d'indispensable cohérence, une fois l'indicateur lui-même finalisé dans sa construction.

La table des matières présentée ci-après donne le cadre général dans lequel s'inscrivent les indicateurs retenus.

Cette table comporte les niveaux : finalités - objectifs - sous-objectifs - critères (éventuels) - indicateurs.

*Note liminaire* : Cette table des matières reprend pour chaque finalité du TBDT l'ensemble des indicateurs réalisés et/ou prévus tels qu'avalisés lors du dernier CAT du 30 juin 2004. En italique, apparaissent les sections du TBDT n'ayant pas encore été traitées et donc les indicateurs non encore publiés (et ce, quel que soit leur état d'exploration, de faisabilité ou de priorité tels que décrits dans les annexes).

## FINALITÉ 1 : REpondre AUX BESOINS FONDAMENTAUX

### **Objectif 1.1. RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENT DANS DE BONNES CONDITIONS D'AMENAGEMENT**

#### **Sous-objectif 1.1.1. Adapter l'offre en logement aux besoins de la population**

*CRITÈRE 1.1.1.1. Réponse aux besoins des ménages en fonction de leur taille*

*Indicateur 1.1.1.1. Nombre de pièces de logement pour 100 occupants par secteur statistique*

*CRITÈRE 1.1.1.2. Réponse aux possibilités financières des ménages*

*Indicateur 1.1.1.2.A. Prix de l'immobilier acquisitif et revenu des ménages :*

- a- prix moyen de l'immobilier dans la commune par rapport au prix moyen de l'immobilier wallon
- b- rapport entre le prix moyen de l'immobilier et le revenu moyen des ménages par commune

*Indicateur 1.1.1.2.B. Prix du foncier et revenu des ménages :*

- a- prix moyen du foncier dans la commune par rapport au prix moyen du foncier wallon
- b- rapport entre le prix moyen du foncier et le revenu moyen des ménages par commune

*Indicateur 1.1.1.2.C. Prix de l'immobilier locatif et revenu des ménages :*

- a- prix moyen de l'immobilier locatif dans la commune par rapport au prix moyen de l'immobilier locatif wallon
- b- rapport entre le prix moyen de l'immobilier locatif et le revenu moyen des ménages

*CRITÈRE 1.1.1.3. Réponse aux besoins sociaux*

*Indicateur 1.1.1.3.A. Logement social locatif et ménages en difficulté :*

- a- rapport entre le nombre de logements sociaux locatifs et le nombre de ménages en difficulté par commune

*Indicateur 1.1.1.3.B. Logement social :*

- a- part des logements sociaux construits au cours des 5 dernières années dans l'ensemble du parc de logement social
- b- part des logements sociaux rénovés au cours des 5 dernières années dans l'ensemble du parc de logement social

*CRITÈRE 1.1.1.4. Réponse aux besoins spécifiques des personnes âgées*

*Indicateur 1.1.1.4. Logements spécifiques des personnes âgées :*

- A- Nombre de lits des maisons de repos et résidences-services pour 100 habitants de 75 ans et + par commune et par bassin de vie
- B- Nombre de lits des maisons de repos et résidences-services pour 100 habitants de 60 à 74 ans par commune et par bassin de vie

#### **Sous-objectif 1.1.2. Adapter l'offre en logement aux exigences d'aménagement du territoire**

*CRITÈRE 1.1.2.1. Gestion parcimonieuse du sol*

- Indicateur 1.1.2.1. Taille moyenne des parcelles de terrains à bâtir vendues (remplacées dès que PLI rend possible par : parcelles bâties) par commune

*CRITÈRE 1.1.2.2. Amélioration du parc des logements prioritairement dans les quartiers dégradés*

- Indicateur 1.1.2.2. Etat relatif du confort des logements dans les quartiers dégradés par rapport à la moyenne wallonne

**CRITÈRE 1.1.2.3. Renforcement de la concentration de l'habitat**

*Indicateur 1.1.2.3. Indice de dispersion spatiale relative des nouveaux logements par bassin de vie, province et la Wallonie*

**CRITÈRE 1.1.2.4. Implantation des logements dans les noyaux d'habitat**

*Indicateur 1.1.2.4. Evolution de la population dans les noyaux d'habitat et pôles wallons (remplacé plus tard par : évolution des nouvelles constructions dans ces mêmes zones)*

**Objectif 1.2. RÉPONDRE AUX BESOINS SOCIAUX EN ÉQUIPEMENTS ET SERVICES****Sous-objectif 1.2.1. Améliorer l'accueil de la petite enfance****CRITÈRE 1.2.1.1. Disponibilité en places d'accueil de la petite enfance**

*Indicateur 1.2.1.1.A. Petite enfance : taux de couverture*

*Indicateur 1.2.1.1.B. Taux d'emploi féminin*

**Sous-objectif 1.2.2. Assurer l'accessibilité à l'école****CRITÈRE 1.2.2.1. Accessibilité aux établissements scolaires**

*Indicateur 1.2.2.1.A. Modes de déplacement domicile – école secondaire par bassin de vie*

*Indicateur 1.2.2.1.B. Localisation des écoles du fondamental et noyaux d'habitat*

*Indicateur 1.2.2.1.C. Accessibilité des écoles aux transports en commun*

**Sous-objectif 1.2.3. Assurer l'accessibilité aux soins de santé****CRITÈRE 1.2.3.1. Estimation de l'offre et de la demande en matière sanitaire**

*Indicateur 1.2.3.1.A. Part des plus de 60 ans par bassin de vie*

*Indicateur 1.2.3.1.B. Indice comparatif de mortalité par bassin de vie*

*Indicateur 1.2.3.1.C. Médecins généralistes : taux de couverture par bassin de vie*

*Indicateur 1.2.3.1.D. Médecins spécialistes : taux de couverture par bassin de vie*

*Indicateur 1.2.3.1.E. Aides et soins à domiciles et centres de jour pour les personnes âgées*

**Sous-objectif 1.2.4. Assurer la disponibilité des équipements culturels et sportifs****CRITÈRE 1.2.4.1. Accessibilité aux équipements culturels**

*Indicateur 1.2.4.1.A. Indices de disponibilité (d'équipement, de concentration et d'accessibilité) des cinémas par bassin de vie*

*Indicateur 1.2.4.1.B. Indices de disponibilité (d'équipement, de concentration et d'accessibilité) des centres culturels par bassin de vie*

**CRITÈRE 1.2.4.2. Accessibilité aux équipements sportifs**

*Indicateur 1.2.4.2.A. Indices de disponibilité (d'équipement, de concentration et d'accessibilité) des piscines par bassin de vie*

**Sous-objectif 1.2.5. Assurer l'accessibilité aux services publics****CRITÈRE 1.2.5.1. Accessibilité aux bureaux de poste**

*Indicateur 1.2.5.1.A. Offre en bureaux de poste au sein des communes*

**Sous-objectif 1.2.6. Assurer l'accessibilité aux commerces****CRITÈRE 1.2.6.1. Comparaison entre les pôles structurants du SDER et les pôles commerciaux**

*Indicateur 1.2.6.1.A. Hiérarchie des villes sur base de leur équipement commercial*

*Indicateur 1.2.6.1.B. Indices de disponibilité (d'équipement, de concentration et d'accessibilité) des supermarchés par bassin de vie*

### **Objectif 1.3. AMELIORER LA SECURITE DU CADRE DE VIE**

#### **Sous-objectif 1.3.1. Prévenir les dégâts liés aux inondations et aux autres risques naturels et contraintes géotechniques majeures**

CRITÈRE 1.3.1.1. Prévention des risques d'inondation en zones d'habitat

*Indicateur 1.3.1.1. Nombre de permis d'urbanisme octroyés dans les zones présentant des risques d'inondation*

CRITÈRE 1.3.1.2. Prévention des autres risques naturels et contraintes géotechniques majeures en zones d'habitat

*Indicateur 1.3.1.2. Nombre de permis d'urbanisme octroyés dans les zones présentant d'autres risques naturels et contraintes géotechniques majeures*

#### **Sous-objectif 1.3.2. Rendre adéquate la localisation des activités dangereuses par rapport à l'habitat et prévenir les risques technologiques**

CRITERE 1.3.3.1. Prévention des risques technologiques en zones d'habitat

*Indicateur 1.3.3.1. Nombre de permis d'urbanisme octroyés dans un périmètre de sécurité x autour des industries à risques (SEVESO et autres?)*

#### **Sous-objectif 1.3.3. Améliorer la sécurité de la population**

CRITERE 1.3.3.1. Sécurisation des usagers les plus faibles

*Pistes d'indicateurs : part des usagers faibles accidentés par rapport à la population totale (graphique +t évolution par province et bassin de vie) / montants investis dans les aménagements sécurisants pour piétons et cyclistes*

### **Objectif 1.4. AMELIORER LA QUALITE DU CADRE DE VIE**

#### **Sous-objectif 1.4.1. Développer un cadre de vie épanouissant à travers les lieux de socialisation**

CRITERE 1.4.1.1. Réponse aux besoins des habitants en matière d'espaces publics

*Pistes d'indicateurs : offre en plaine de jeux par rapport au nombre de jeunes enfants ; offre en parcs et jardins publics, offre en espaces piétonniers, offre en maisons de quartier et lieux de convivialité par rapport au nombre d'habitants*

#### **Sous-objectif 1.4.2. Prendre en compte les caractéristiques du bâti aux niveaux architectural, urbanistique et paysager**

CRITERE 1.4.2.1. Prise en compte des réglementations existantes en matière d'urbanisme

*Pistes d'indicateurs : nombre de permis d'urbanisme octroyés en zone de RGBSR ou part des surfaces dans les zones à caractère rural qui répondent à ce régime / quantification d'autres règlements urbanistiques*

CRITERE 1.4.2.2. Protection de la qualité architecturale du bâti

*Pistes d'indicateurs : quantification des primes (restauration du patrimoine, utilisation de matériaux traditionnels,...)*

**FINALITÉ 2 : CONTRIBUER A LA CREATION D'EMPLOIS ET DE RICHESSES AFIN  
D' AMELIORER LA COHESION SOCIALE ET ECONOMIQUE**

### **Objectif 2.1. ASSURER LA CROISSANCE DE LA PRODUCTION DE RICHESSES**

#### **Sous-objectif 2.1.1. Localiser de manière optimale les activités économiques**

CRITÈRE 2.1.1.1. Occupation du sol et sa rationalisation

*Indicateur 2.1.1.1.A Evolution des surfaces occupées par les bâtiments à finalité économique*

*Indicateur 2.1.1.1.B Evolution de l'offre en ZAE*

*Indicateur 2.1.1.1.C Evolution des SAED (nombre, surface, localisation)*

*Indicateur 2.1.1.1.D Consommation d'espace en hectares rapportée au PIB par secteur/ branche d'activité*

*Indicateur 2.1.1.1.E Accessibilité dans la localisation des activités économiques*

*Indicateur 2.1.1.1.F Evolution des surfaces consacrées aux activités économiques en zone d'habitat*

**CRITÈRE 2.1.1.2. Démographie des entreprises**

*Indicateur 2.1.1.2. Estimation des créations nettes d'entreprises (évolution+répartition sectorielle)*

**CRITÈRE 2.1.1.3. Dynamique de l'emploi**

*Indicateur 2.1.1.3.A a Evolution relative de l'emploi salarié par bassin d'emploi*

*Indicateur 2.1.1.3.A b Evolution relative de l'emploi indépendant par bassin d'emploi*

*Indicateur 2.1.1.3.A a Taux de contribution des bassins d'emplois à la croissance de l'emploi salarié*

*Indicateur 2.1.1.3.A b Taux de contribution des bassins d'emplois à la croissance de l'emploi indépendant*

*Indicateur 2.1.1.3.C Evolution de l'emploi par pôle et point d'appui de développement*

*Indicateur 2.1.1.3.D Evolution de l'emploi dans les ZAE (y compris nouvelles ZAE)*

*Indicateur 2.1.1.3.E Indice de localisation*

**CRITÈRE 2.1.1.4. Contribution à la croissance de la valeur ajoutée (VA)**

*Indicateur 2.1.1.4.A Evolution de la VA par secteur d'activité*

*Indicateur 2.1.1.4.B Part des secteurs d'activités dans la VA*

*Indicateur 2.1.1.4.C Part des industries grandes consommatrices de ressources naturelles dans la VA des industries manufacturières*

**Sous-objectif 2.1.2. Dynamiser la structure des activités économiques****CRITÈRE 2.1.2.1. Structure selon la taille des établissements**

*Indicateur 2.1.2.1 Evolution de l'emploi selon la taille des établissements*

**CRITÈRE 2.1.2.2. Structure sectorielle : Répartition sectorielle**

*Indicateur 2.1.2.2.A Evolution de l'emploi par secteur d'activité*

*Indicateur 2.1.2.2.B Evolution de l'emploi dans le sous-secteur de la logistique*

*Indicateur 2.1.2.2.C Evolution de l'emploi dans le sous-secteur des services aux entreprises*

**CRITÈRE 2.1.2.3. Structure sectorielle : Spécialisations sectorielles**

*Indicateur 2.1.2.3. Indice de spécialisation sectorielle*

**Sous-objectif 2.1.3. Consolider la croissance par l'amélioration de la productivité****CRITÈRE 2.1.3.1. Qualifications et compétences**

*Indicateur 2.1.3.1.A Taux d'instruction*

*Indicateur 2.1.3.1.B Taux de valorisation d'un diplôme universitaire ou supérieur*

*Indicateur 2.1.3.1.C Formation professionnelle continuée*

*Indicateur 2.1.3.1.D Part des scientifiques et ingénieurs dans la population*

**CRITÈRE 2.1.3.2. Intégration technologique (recherche et innovation)**

*Indicateur 2.1.3.2.A Scientifiques et ingénieurs occupés dans la R&D pour X habitants*

*Indicateur 2.1.3.2.B Dépense en R&D en % du PIB*

*Indicateur 2.1.3.2.C Emplois dans les spin-off*

*Indicateur 2.1.3.2.D Emplois dans les parcs scientifiques*

*Indicateur 2.1.3.2.E Demandes de brevets pour X habitants*

**Objectif 2.2. TENDRE VERS UNE REPARTITION PLUS EQUITABLE DES RICHESSES****Sous-objectif 2.2.1. Améliorer l'accès au marché du travail et les conditions de travail**

## CRITÈRE 2.2.1.1. Accès au marché du travail

*Indicateur 2.2.1.1.A Taux d'emploi (ventilation chez les groupes fragilisés)*

*Indicateur 2.2.1.1.B Taux de chômage (ventilation chez les groupes fragilisés + durée d'inoccupation)*

*Indicateur 2.2.1.1.C Taux de réserve de main d'œuvre*

*Indicateur 2.2.1.1.D Taux de dépendance*

*Indicateur 2.2.1.1.E Jobless Household (Proportion de personnes vivant dans des ménages sans emploi)*

## CRITÈRE 2.2.1.2. Juste rémunération

*Indicateur 2.2.1.2.A Working Pools (proportion de personnes disposant d'un revenu du travail mais faisant partie d'un ménage confronté au risque de pauvreté)*

## CRITÈRE 2.2.1.3. Bien-être au travail

*Indicateur 2.2.1.3.A Proportion de travailleurs se déclarant stressés*

*Indicateur 2.2.1.3.B Risque dépressif chez les travailleurs*

*Indicateur 2.2.1.3.C Taux d'incidence d'accidents de travail graves standardisé*

*Indicateur 2.2.1.3.D Taux d'incidence d'accidents mortels standardisé*

## CRITÈRE 2.2.1.4. Flexibilité de l'emploi

*Indicateur 2.2.1.4.A Emplois sous contrat de travail atypique en % de la population active occupée (+ évolution)*

*Indicateur 2.2.1.4.B Taux d'emploi à temps partiel involontaire (+évolution)*

**Sous-objectif 2.2.2. Tendre vers une répartition plus équitable des revenus**

## CRITÈRE 2.2.2.1. Réduire les écarts de revenus

*Indicateur 2.2.2.1.A Revenu moyen par habitant*

*Indicateur 2.2.2.1.B Rapport interquartile de revenu*

*Indicateur 2.2.2.1.C.a Rapport du salaire moyen des femmes au salaire moyen des hommes*

*Indicateur 2.2.2.1.C.b Ecart de rémunération selon la situation familiale*

*Indicateur 2.2.2.1.D Indice de Gini*

*Indicateur 2.2.2.1.E Indice de cohésion sous-régionale : coefficient de variation de revenu*

## CRITÈRE 2.2.2.2. Réduire le risque de pauvreté

*Indicateur 2.2.2.2.A Revenu moyen 1er quartile*

*Indicateur 2.2.2.2.B Ecart médian relatif*

*Indicateur 2.2.2.2.C.a Taux de risque de pauvreté*

*Indicateur 2.2.2.2.C.b Taux de risque persistant de pauvreté*

**Sous-objectif 2.2.3. Enrayer le processus d'exclusion sociale**

## CRITÈRE 2.2.3.1. Transferts sociaux

*Indicateur 2.2.3.1. Evolution du nombre d'allocataires sociaux pour XXX habitants*

## CRITÈRE 2.2.3.2. Insertion professionnelle par la formation

*Indicateur 2.2.3.2.A Degré d'activation (nombre de participants à une mesure en % des DEI)*

*Indicateur 2.2.3.2.B Taux d'imprégnation d'emploi des participants à une formation*

**FINALITE 3 : AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE WALLON ET GERER LA MOBILITE**
**Objectif 3.1. INTEGRER LA WALLONIE DANS LES RESEAUX DE TRANSPORT TRANSEUROPEENS**
**Sous-objectif 3.1.1 : Renforcer les réseaux structurant la Wallonie**

CRITÈRE 3.1.1.1 : Etat d'avancement des travaux liés aux maillons manquants et maillons faibles

Indicateur 3.1.1.1. A. Réseau routier à grand gabarit : état des travaux liés aux maillons manquants et maillons faibles

Indicateur 3.1.1.1. B. Réseau ferré (SNCB): état des travaux liés aux maillons manquants et maillons faibles

Indicateur 3.1.1.1. C. Réseau des voies navigables : état des travaux liés aux maillons manquants et maillons faibles

**Sous-objectif 3.1.2 : Valoriser le potentiel d'accessibilité de la Wallonie**

CRITÈRE 3.1.2.1 : Développement des nœuds et des points d'ancrage

Indicateur 3.1.2.1 A. Développement des ports autonomes

Indicateur 3.1.2.1 B. Développement des aéroports

Indicateur 3.1.2.1 C. Développement des plates-formes multimodales

Indicateur 3.1.2.1 D. Développement des points d'ancrage sur axes majeurs de transport

**Objectif 3.2 : FAVORISER LE REPORT DE MODE**
**Sous-objectif 3.2.1 : Renforcer la multimodalité sur l'ensemble du territoire wallon, pour le transport des personnes**

CRITÈRE 3.2.1.1 : Evolution du recours aux différents modes de déplacement (transport des personnes)

Indicateur 3.2.1.1 A. Transport de personnes: évolution comparative du recours aux différents modes

Indicateur 3.2.1.1 B. Evolution du nbre de voitures de société & de voitures en leasing

Indicateur 3.2.1.1 C. Evolution du nbre de personnes pouvant bénéficier d'un abonnement "social"

Indicateur 3.2.1.1 D. Si possible par commune: évolution du nbre de personnes bénéficiant d'une indemnité pour leurs déplacements professionnels en voiture, en vélo, en TC... & évolution des kmétrages effectués selon chaque mode

CRITÈRE 3.2.1.2 : Elaboration de plans de mobilité

Indicateur 3.2.1.2. A. Evolution de l'implication des communes dans un plan de mobilité (PCM, PICM, PUM)

Indicateur 3.2.1.2. B. Evolution de l'élaboration de PTE et de PMZA

Indicateur 3.2.1.2. C. Evolution de l'implication des établissements scolaires dans un PDS

Indicateur 3.2.1.2. D. Indicateur synthétique (cartographique): PCM, PICM & PUM, PTE & PMZA, PDS...

CRITÈRE 3.2.1.3 : Mise en œuvre de pratiques innovantes (transport des personnes)

Indicateur 3.2.1.3. A. Evolution du recours à la voiture partagée: nbre de stations, de véhicules, de clients.

Indicateur 3.2.1.3. B. Evolution du kilométrage de sites propres et bandes réservées aux bus (par commune)

CRITÈRE 3.2.1.4. : Réalisation favorables aux modes doux

Indicateur 3.2.1.4. A. Evolution du RAVEL

Indicateur 3.2.1.4. B. Par commune : kilométrage de pistes cyclables et cheminements piétons créés.

Indicateur 3.2.1.4. C. Zones 30, zones résidentielles et zones de rencontre (nbre de km de voiries concernées, si possible par commune)

**Sous-objectif 3.2.2 : Renforcer l'accessibilité multimodale des pôles wallons, pour le transport des personnes**

CRITÈRE 3.2.2.1 : Accessibilité multimodale des pôles

Indicateur 3.2.2.1. A. Accessibilité des pôles par le réseau routier à grand gabarit et les transports collectifs (indicateur synthétique pouvant être décomposé en B, C et D):



*Indicateur 3.2.2.1. B. Accessibilité des pôles par le réseau routier à grand gabarit*

*Indicateur 3.2.2.1. C. Accessibilité des pôles en train*

*Indicateur 3.2.2.1. D. Accessibilité des pôles en bus*

**CRITÈRE 3.2.2.2 : Amélioration de la desserte des pôles par les transports collectifs**

*Indicateur 3.2.2.2. A. Nombre de personnes pouvant atteindre les pôles majeurs par le rail en 30 min. et 45 min*

*Indicateur 3.2.2.2. B. Carte des meilleurs temps de parcours en train: 1°) vers Bruxelles, 2°) vers Liège; 3°) vers Namur; 4°) vers Charleroi; 5°) vers Mons. (Carte déformée: distance-temps et pas distance-km)*

*Indicateur 3.2.2.2. C. Liaisons en TGV entre les 4 principaux pôles et Bruxelles, et les gdes villes européennes proches (fréquence de desserte, temps de parcours, y compris tps de correspondance)*

*Indicateur 3.2.2.2. D. Desserte des pôles par bus en provenance des régions et pays voisins et par sociétés de cars internationales*

*Indicateur 3.2.2.2. E. Répertoire des pratiques innovantes concernant la desserte des pôles par les TEC*

*Indicateur 3.2.2.2. F. Cartographie des lignes TEC (y compris lignes expresses) et si possible des cars (établir une typologie : lignes urbaines, interurbaines, transfrontalières)*

**CRITÈRE 3.2.2.3 : Facilités d'intermodalité**

*Indicateur 3.2.2.3. A. Réalisation de parcs-relais dans les principales agglomérations*

*Indicateur 3.2.2.3. B. Accessibilité multimodale des gares d'intérêt régional*

**Sous-objectif 3.2.3 : Développer le transport de marchandises par rail et voie d'eau**

**CRITÈRE 3.2.3.1 : Evolution du recours aux différents modes de transport**

*Indicateur 3.2.3.1.A. Transport de marchandises : évolution comparative du recours aux différents modes*

*Indicateur 3.2.3.1.B. Evolution du parc de véhicules utilitaires (indicateur a contrario)*

**CRITÈRE 3.2.3.2 : Mesures prises en faveur du transport par voie d'eau**

*Indicateur 3.2.3.2.A. Suivi des "21 mesures prioritaires pour la voie d'eau": ea montants investis pour matériel de transbordement....*

*Indicateur 3.2.3.2.B. Problématique des tirants d'air : identifier (cartographier) les ponts posant problème pour le transport de plusieurs couches de conteneurs.*

**Sous-objectif 3.2.4 : Localiser les activités en fonction des profils de mobilité et d'accessibilité**

**CRITÈRE 3.2.4.1 : Prise en compte de l'accessibilité lors des décisions relatives au zonage du sol**

*Indicateur 3.2.4.1.A. Accessibilité des ZAE inscrites par révision au plan de secteur*

*Indicateur 3.2.4.1.B. Accessibilité des terrains concernés par une demande de permis de lotir*

*Indicateur 3.2.4.1.C. Accessibilité des ZAE ayant fait l'objet d'un PCA dérogatoire*

*Indicateur 3.2.4.1.D. Accessibilité des ZAD*

**CRITÈRE 3.2.4.2 : Prise en compte de l'accessibilité lors des changements de localisation des entreprises**

*Indicateur 3.2.4.2.A. Evaluation de la prise en compte de l'adéquation profil de mobilité-profil d'accessibilité suite aux changements de localisation des entreprises.*

*Indicateur 3.2.4.2.B. Comparaison de l'accessibilité des sites d'implantation des entreprises « avant » et « après » leur déménagement (indicateur préalable au calcul du précédent)*

**OBJECTIF 3.3 : REDUIRE LA DEMANDE DE DEPLACEMENTS MOTORISES POUR LES PERSONNES (NBRE DE DEPLACEMENTS ET DISTANCES PARCOURUES)**

**Sous-objectif 3.3.1 : Favoriser la mixité et la densité raisonnées**

**CRITÈRE 3.3.1.1 : Renforcement de la mixité fonctionnelle**

*Indicateur 3.3.1.1. A. Diversité des activités dans les zones dévolues à l'habitat. (Mixité au lieu de résidence)*

*Indicateur 3.3.1.1.B. Diversité des activités dans les ZAE (crèches d'entreprises, etc.) (Mixité au lieu de travail)*

*Indicateur 3.3.1.1.C. Diversité des activités dans les quartiers des gares d'intérêt régional*

*Indicateur 3.3.1.1.D. Par commune: lien entre nbre et types d'emplois et intensité des mvts pendulaires*

**CRITÈRE 3.3.1.2 : Augmentation de la densité d'habitants ou d'emplois**

*Indicateur 3.3.1.2.A. Densité d'habitants dans les quartiers de gare d'intérêt régional*

*Indicateur 3.3.1.2.B. Indice de monofonctionnalité : nbre d'habitants par zone purement résidentielle*

*Indicateur 3.3.1.2.C. Densité d'emplois dans les ZAE*

**CRITÈRE 3.3.1.3 : Dispersion des activités économiques (a contrario)**

*Indicateur 3.3.1.3.A. Réorganisation des loisirs et vacances ("tourisme diffus" : impact de l'augmentation des séjours de plus courte durée sur la mobilité...)*

**Sous-objectif 3.3.2 : Favoriser les activités alternatives**

**CRITÈRE 3.3.2.1 : Développement des services à domicile**

*Indicateur 3.3.2.1.A. Développement des ventes par correspondance, "caddy-home", livraisons express, soins de santé à domicile, etc.*

**CRITÈRE 3.3.2.2 : Evolution de l'organisation du travail (y compris évolution du temps de travail)**

*Indicateur 3.3.2.2.A. Evolution du nbre de télétravailleurs-jours et voyageurs-km évités*

*Indicateur 3.3.2.2.B. Evolution du nbre d'entreprises concernées + évolution du nbre de télécentres*

*Indicateur 3.3.2.2.C. Evolution du nbre de travailleurs à temps partiel et organisation de leur tps de travail*

**CRITÈRE 3.3.2.3 : Impact des nouvelles technologies (internet, vidéoconférences, GSM, GPS...) sur la mobilité**

*Indicateur 3.3.2.3.A. Evolution du taux de raccordement de la population à internet (dont large bande: ADSL et câble)*

*Indicateur transversal :*

*Influence de l'emploi (nbre et type d'emplois disponibles) et du logement (prix du foncier, marchés locatif et acquisitif) sur la mobilité (déplacements domicile-travail)*

<b>FINALITÉ 4 : VALORISER LE PATRIMOINE ET PROTÉGER LES RESSOURCES</b>
--

**Objectif 4.1. VALORISER LE PATRIMOINE**

**Sous-objectif 4.1.1. Valoriser le patrimoine bâti**

*Indicateur 4.1.1.A Monuments et ensembles architecturaux classés*

*Indicateur 4.1.1.B Villages sous application du RGSR*

*Indicateur 4.1.1.C Périmètres RGB/ZPU*

**Sous-objectif 4.1.2. Valoriser le patrimoine naturel**

*Indicateur 4.1.2.A Zones naturelles protégées*

*Indicateur 4.1.2.B Arbres et haies remarquables*

**Sous-objectif 4.1.3. Valoriser le patrimoine paysager**

*Indicateur 4.1.3.A Diversité et identité paysagère*

*Indicateur 4.1.3.B Périmètres d'intérêt paysager et points de vue remarquables*

*Indicateur 4.1.3.C Sites classés*

**Objectif 4.2. GERER TERRITORIALEMENT LES RESSOURCES NATURELLES**

**Sous-objectif 4.2.1. Gérer les ressources du sol et du sous sol**

**CRITÈRE 4.2.1.1. Occupation du sol**

- Indicateur 4.2.1.1.A Forêt : superficie et composition
- Indicateur 4.2.1.1.B Forêt : diversité de composition, de structures et de fonctions
- Indicateur 4.2.1.1.C Forêt : composition et évolution différenciées selon les propriétaires
- Indicateur 4.2.1.1.D Evolution agricole : les grandes tendances
- Indicateur 4.2.1.1.E Evolution de l'occupation du sol par grandes catégories d'utilisation
- Indicateur 4.2.1.1.F Artificialisation des sols*
- Indicateur 4.2.1.1.G Taux d'occupation des zones urbanisables par commune*
- Indicateur 4.2.1.1.H Répartition des constructions : Permis / ZAD / PCA / SSC*
- Indicateur 4.2.1.1.I Indice d'accessibilité au changement d'occupation des sols agricoles*
- Indicateur 4.2.1.1.J Fragmentation [Urbanisation des espaces ruraux / Dissémination des constructions, ...]*
- Indicateur 4.2.1.1.K Evaluation des aptitudes et des potentialités des sols*

#### **CRITÈRE 4.2.1.2. Réhabilitation et dégradation des sols et sous sols**

- Indicateur 4.2.1.2.A Risque potentiel de contamination des sols. Localisation des sols assainis et réaffectés*
- Indicateur 4.2.1.2.B SAED Localisation et assainissement*
- Indicateur 4.2.1.2.C Localisation des carrières et ressources exploitées*
- Indicateur 4.2.1.2.D Nombre de logement ou d'équipements réalisés via l'assainissement de SAED*
- Indicateur 4.2.1.2.E Nombre et superficie d'opérations d'assainissement de SAED approuvés*

#### **Sous-objectif 4.2.2. Gérer les ressources en eau**

##### **CRITÈRE 4.2.2.1. Exploitation et protection des nappes phréatiques et des captages**

- Indicateur 4.2.2.1.A Prélèvements par captages et par nappes phréatiques*
- Indicateur 4.2.2.1.B Zones de prévention et de protection des eaux potabilisables*
- Indicateur 4.2.2.1.C Qualité physico-chimique des eaux souterraines et de surface*
- Indicateur 4.2.2.1.D Qualité biologique des eaux de surface*
- Indicateur 4.2.2.1.E Stations d'épuration : charges nominales et volumes traités*
- Indicateur 4.2.2.1.F Raccordement des zones à bâtir et/ou de la population à un réseau public d'égouttage*

##### **CRITÈRE 4.2.2.2. Gestion des cours d'eau et des bassins versants**

- Indicateur 4.2.2.2.A Barrage et berges stabilisées*
- Indicateur 4.2.2.2.B Zones inondables / Zones d'habitat*
- Indicateur 4.2.2.2.C Zones de démergement / Zones d'habitat*

#### **Sous-objectif 4.2.3. Gérer les ressources en énergie**

##### **CRITÈRE 4.2.3.1. Développement des énergies renouvelables**

- Indicateur 4.2.3.1. Principaux sites de production d'énergie renouvelable et part dans la consommation intérieure brute*

##### **CRITÈRE 4.2.3.2. Transport de l'énergie**

- Indicateur 4.2.3.2.A Centrales et réseau de transport électrique*
- Indicateur 4.2.3.2.B Localisation, type et rapport du nombre de lignes aériennes et enterrées*

#### 4. PERSPECTIVES ET DEVELOPPEMENTS A VENIR

Ainsi que cela a été signalé ci-dessus, le travail de validation devra être poursuivi après la publication du TBDT en instaurant un processus d'évaluation. Ce processus d'évaluation *ex post* comportera entre autres la soumission pour analyse à des organismes d'avis (CWEDD, CESRW, CRAT), le lancement d'une étude d'opportunité et de faisabilité en relation avec les attentes de l'IWEPS, de la DGTALP et de la CPDT, l'activation de tous les outils de communication, de sensibilisation et de participation via la création d'une plate-forme rassemblant un maximum d'acteurs et d'opérateurs de terrain.

Les séances de consultation des organismes d'avis devraient être lancées à partir du mois d'octobre 2004. A cette fin, l'équipe SyGIT a produit deux documents qui serviront de base de discussion, il s'agit de la note générale et de la note de synthèse par finalité, qui constituent le corps de ce rapport. Idéalement, ces consultations devraient faire l'objet de séances plénières d'une journée ou d'une demi-journée. Les modalités de ces séances sont encore à déterminer, entre responsables scientifiques, comité d'accompagnement thématique et représentants des organismes de consultation.

Suite à la publication de la première version du tableau de bord, il est plus que probable qu'un certain nombre de recalibrages s'avèrent nécessaires. C'est bien sûr ici qu'apparaît tout l'intérêt de solliciter l'avis d'instances extérieures à SyGIT, qui seront invitées à porter un regard neuf sur le travail effectué et à souligner les rééquilibrages indispensables ou les carences éventuelles mais aussi les points forts du TBDT. Cette phase de validation est indispensable pour permettre de progresser en vue d'affiner les éditions ultérieures.

Parallèlement à ces activités de validation du TBDT, les activités de conception et de rédaction d'indicateurs seront poursuivies, en vue d'une seconde publication, tout en tenant compte des remarques et critiques soulevées lors des consultations. Une nouvelle série d'indicateurs prioritaires viendra ainsi compléter et renforcer l'existant. Le concept d'indicateur prioritaire est à envisager dans la continuité du concept utilisé pour la première publication : il s'agira donc toujours bien d'indicateurs prioritaires au sens de l'existence de données disponibles et de qualité. Un tableau reprenant l'état d'avancement de chacune des quatre finalités actuelles peut être consulté en annexe de ce rapport ; outre les indicateurs publiés dans le premier TBDT et quelques pistes d'indicateurs, il précise quels sont les indicateurs prioritaires ou potentiels susceptibles de figurer dans la seconde édition.

En outre, une attention toute particulière sera accordée aux liens de transversalité. Cette action de mise en cohérence consistera à vérifier, une fois tous les indicateurs finalisables identifiés, s'ils traduisent suffisamment bien la nécessaire transversalité des matières et si certains déjà construits ne devraient pas être agrégés, davantage mis en relation ou affinés.

Enfin, dans le prolongement des travaux menés jusqu'ici, il serait opportun de s'employer à situer le TBDT en tant qu'outil de « positionnement » de la Wallonie par rapport aux régions transfrontalières. Pour le porter à un niveau supra-régional, cette phase du projet de recherche tenterait d'identifier les matières ou les manières d'exprimer les indicateurs pour assurer, autant que faire se peut, leur comparabilité. Cette approche nécessiterait que des contacts ciblés soient noués avec les régions voisines.